

Procès-Verbal Sous-comité du CA au CSFP

**Le 24 novembre 2021
18h (TN) - 17h30 (Labrador)**

Sous-comité Politiques

Membres : M. Michael Clair, M. Denis Michaud, Mme Kim Christianson, M. Charly Mini

Présents : M. Michael Clair, M. Denis Michaud, Mme Kim Christianson, M. Daniel Taïeb

Absents : M. Charly Mini

Mandat du travail (objectif du sous-comité) :

1. Définir les nouvelles politiques

À l'occasion de la prochaine Réunion régulière (115e), nous souhaitons adopter 19 nouvelles politiques ainsi que les procédures et règlements du CSFP. Voici la liste des politiques considérées:

- * RH-01 Reconnaissance des employés
- * GO-01 Conflits d'intérêt conseillers
- * ADM-01 Élaboration d'une politique
- * RH-02 Conflits d'intérêts pour le personnel du CSFP
- * RH-03 Harcèlement au travail
- * RH-04 Prévention de la violence au travail
- * ADM-03 Nommer / Renommer une école
- * TI-01 Utilisation Responsable des technologies de l'information et de la communication
- * TI-02 Utilisation de dispositifs numériques
- * TI-03 Utilisation des Médias Sociaux
- * TP-01 Transport Scolaire
- * GÉ-01 Devoirs et leçons

- * EI-01 Fermeture d'écoles en cas d'intempéries ou de situation d'urgence
- * GO-02 Fonctionnement du Conseil Scolaire
- * FN-01 Achat de matériaux, de services et appel d'offres
- * RH-05 Vérification des antécédents judiciaires
- * GÉ-02 Enseignement à domicile
- * RH-06 Dossiers d'employés
- * ADM-10 Vaccination contre la COVID-19

Certaines de ces politiques ont fait l'objet de discussions lors de la réunion. En voici les points principaux :

RH-01

Faut-il créer une politique de reconnaissance des conseillers et des bénévoles ?

ADM-01

Faut-il créer une politique spécifique pour la question du transport des employés ? Demander à Peter Smith de clarifier la question.

RH-03

Faut-il rédiger une politique de harcèlement spécifique pour les conseillers ? Y a-t-il déjà cela dans les procédures et règlements ou dans le code de conduite ? Sinon en créer une.

RH-04

Faut-il différencier les violences entre personnes égales et entre employés de différentes hiérarchies ?

Souhait d'énumérer les différents types de violence par exemple entre des personnes extérieures (des parents) et intérieures (des employés). Il faudrait en tout cas clarifier les politiques. Voir également si ce n'est pas déjà adressé dans une autre politique, plus pointue sur les types de violence existantes.

TI-01

Ajouter le mot « logiciel » à l'expression « équipement informatique » dans le texte.

TI-03

Proposition d'ajouter une mention que cette politique s'applique aussi aux conseillers publiant sur les réseaux sociaux quelque chose qui semble les associer au CSFP et qui résulterait en un message insultant ou négatif pour le CSFP. Par exemple, un prof publiant des propos néonazis. Cette politique nous permettrait de pouvoir réagir et protéger les intérêts du CSFP. Plus la politique sera précise, plus on limitera les divergences d'interprétation.

Une mention à ajouter pourrait être « on ne veut pas s'insérer dans la vie privée des employés mais quand leur vie privée porte atteinte au fonctionnement ou à la réputation du CSFP on veut pouvoir réagir ». Il pourrait être utile de demander l'avis d'un avocat.

TP-01

Enlever le S au mot « met »

Formuler une mention du style : « un parent qui veut discuter le trajet d'un bus scolaire ou la qualité de service ou tout autre aspect peut le faire en s'adressant à la direction de l'école ». Ajouter également la mention suivante « aucun transport ne sera fourni aux élèves qui participent à des programmes parascolaires entre parenthèses avant ou après l'école ».

GE-01

Ajouter un point de discussion futur sur « quelle assistance additionnelle peut-on offrir aux parents pour l'aide aux devoirs ? ».

EI-01

Suggestion d'enlever le terme "urgence" pour ne garder que la mention sur les intempéries.

Voir si les situations d'urgence sont traitées ailleurs dans d'autres politiques. Dans ce cas, changer le titre pour dire « fermeture en cas d'intempéries ». Et vérifier le texte pour qu'on ne parle que des intempéries.

Définir ce que serait la situation d'urgence voir en comparaison avec les politiques sur les violences.

RH-06

Ajouter quelque part qu'aucun conseiller n'a accès au dossier du personnel sauf celui de la direction générale par l'entremise du président du conseil.

M. Clair doit regarder les procédures et règlements pour dire s'il a des commentaires ou si ceux-ci peuvent être proposés au vote samedi prochain.

Fin de la réunion 20h05

Préparé par Daniel Taïeb